

Conditions d'admission

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si les frais d'écologie ne correspondent plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle mentionnée sur le contrat, elle sera recalculée et réadaptée à la durée d'inscription réelle.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter (muni du talon réponse de la confirmation rempli et signé) aux cours en question.

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch. Pour des raisons administratives, un avertissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable. Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écologies. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines à Noël-Nouvel An. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écologie.

Est compris dans l'écologie : le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou et une évaluation peut peuvent être demandées par le participant à Ceruleum pour autant que celles-ci soient annoncées au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées ci-dessus et de m'engager à respecter les clauses de ce contrat. Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

Date

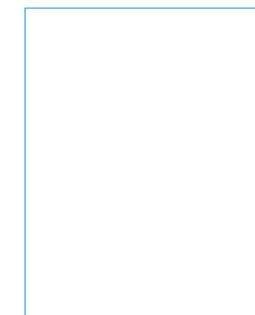
Signature du représentant légal si le participant est mineur

Ce présent contrat dûment signé est à retourner à l'adresse ci-dessous.

Juillet 2025

CONTRAT D'INSCRIPTION 2025-2026

ATELIERS ENFANTS



NOM

PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

Code postal Localité

Téléphone / mobile Email

En cas d'urgence, personne à contacter Nom

Téléphone Mobile

Parent / représentant légal si le participant est mineur

NOM PRÉNOM

Date de naissance Adresse

Code postal Localité

Téléphone / mobile Email

Indication ateliers enfants

Mercredi après-midi :

Enfant de 10 à 15 ans 14h - 16h

Enfant de 10 à 15 ans 16h - 18h

*Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Calendrier Ateliers Enfants 2025-2026

ANNÉE COMPLÈTE	3 septembre 2025 - 24 juin 2026
1 ^{er} SEMESTRE	3 septembre 2025 - 28 janvier 2026
2 ^{ème} SEMESTRE	4 février - 24 juin 2026
VACANCES D'HIVER	19 décembre 2025 - 5 janvier 2026

Stages de vacances

N'est pas inclus dans le forfait des Ateliers. Inscription séparée sur demande au secrétariat.

STAGES D'OCTOBRE	11 octobre - 26 octobre 2025
STAGES RELÂCHES	14 février - 22 février 2026
STAGES DE PÂQUES	3 avril - 19 avril 2026

Tarifs Ateliers Enfants

15 CHF / heure (minimum 2h à la suite). Les mois sont calculés sur une moyenne de 4 semaines.

Année complète : CHF 1'200
Semestre : CHF 600
Mensuel : CHF 120

Modalités d'inscription

• Par année - minimum 2h / semaine

10 mois | septembre à juin

• Par semestre - minimum 2h / semaine

5 mois | septembre à janvier - heure(s) par semaine

5 mois | février à juin - heure(s) par semaine

• Par forfait - minimum 1 mois de 2h / semaine

1 mois - heure(s) par semaine

2 mois - heure(s) par semaine

3 mois - heure(s) par semaine

4 mois - heure(s) par semaine

Durée d'inscription

Du au

Date du premier cours

Mode de paiement (prière de cocher le mode de paiement choisi)

PAR MODULE COMPLET

PAR DEMI-MODULE

PAR MOIS

Paiement

Payable avant le début de chaque mois ou chaque module. Le paiement se fait, sans envoi de facture, par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Prolongation du contrat

Une prolongation de contrat se fait auprès du secrétariat, par email à l'adresse s.heinzer@ceruleum.ch ou par téléphone au 021 313 40 40. La demande de prolongation doit contenir les nouvelles dates / heures de suivi des ateliers.

Veillez faire la demande de prolongation avant la fin de votre contrat. Il n'est pas possible de revenir aux ateliers tant que la prolongation n'a pas été confirmée. Un courrier de confirmation de la prolongation du contrat sera envoyé par la suite.